



1^{er} mai 2018

Communication concernant l'exécution des allocations familiales n 27

Augmentation des allocations familiales en Suède Nouveaux organismes de liaison en Pologne Nouveaux supplément pour familles en Lettonie

Suède

Depuis le 1^{er} mars 2018, la Suède a augmenté ses allocations familiales de 200 SEK, pour arriver à 1250 SEK. Le nouveau montant a été versé pour la première fois au mois de mars 2018.

Pologne

En Pologne, la répartition des tâches des autorités en matière de coordination des allocations familiales fait l'objet d'une nouvelle réglementation depuis le 1^{er} janvier 2018. Le Ministère du travail et de la politique sociale dispose désormais d'une antenne dans chaque voïvodie (région administrative). Les seize autorités régionales compétentes sont listées sous le lien suivant :

<https://www.bsvlive.admin.ch/vollzug/documents/view/561/lang:fre/category:133>

Lettonie

Depuis le 1^{er} mars 2018 la Lettonie a introduit un nouveau supplément pour les familles à partir de deux enfants âgés de 1 à 15 ans en plus des prestations familiales traditionnelles. Le supplément s'élève à 10 euros pour deux enfants, 66 euros pour trois enfants et est augmenté de 50 euros par enfant supplémentaire.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à :

international@bsv.admin.ch